Karité : de la noix à l'amande, mieux accompagner les collectrices

1,5 Mt	830 000 t	15 000
production annuelle estimée	exportées en 2024	collectrices accompagnées depuis 2018

Le karité, une filière stratégique pour les femmes

Un produit forestier non ligneux

Le karité est une espèce d'arbre endémique des savanes boisées africaines, dont l'aire naturelle s'étend du Sénégal à l'Ouganda. Il n'est pas cultivé en plantation mais naturellement régénéré et préservé dans les paysages agricoles et pastoraux pour ses noix. Il constitue donc un produit forestier non ligneux, souvent protégé par la loi coutumière, ce qui conduit à le qualifier d'espèce semi-domestiquée. Les arbres atteignent leur maturité après 15 à 30 ans, vivent 200 à 300 ans et se trouvent dans la zone soudanienne, où la pluviométrie annuelle est comprise entre 600 et 1 300 mm.

La production est fortement marquée par la saisonnalité, la floraison intervenant pendant la saison sèche et la fructification pendant la saison des pluies, de mai à juillet. Elle reste difficile à quantifier, car une part significative des noix tombées au sol n'est pas collectée et les rendements varient d'une année à l'autre comme d'un arbre à l'autre. Deux sous-espèces existent, mais seule *Vitellaria paradoxa*, ouest-africaine, est largement exportée, en raison d'une teneur en acide stéarique plus élevée (35 à 45 %) recherchée par les industriels. Les zones d'approvisionnement de *Vitellaria paradoxa* sont concentrées dans moins de dix pays d'Afrique de l'Ouest.

Une chaîne de valeur importante

La filière se caractérise par une distinction claire entre la commercialisation locale et les exportations. Environ un tiers des volumes collectés sont transformés et vendus sur les marchés africains, où le karité est utilisé comme huile végétale et produit cosmétique ; cette chaîne de valeur locale est courte et repose sur un vaste réseau d'intermédiaires, avec de faibles exigences de standardisation et de nombreux échanges commerciaux à petite échelle. Les deux tiers restants alimentent le marché mondial, notamment les industriels agro-alimentaires et cosmétiques.

La production est estimée à 1,5 million de tonnes par an, et les exportations ont atteint environ 830 000 tonnes en 2024. On estime qu'environ 180 000 tonnes d'amandes sont transformées en beurre de façon artisanale, à destination des marchés nationaux et locaux.

Le karité occupe une place cruciale dans l'économie de nombreuses communautés en Afrique de l'Ouest. Toutefois, bien qu'il constitue une activité économique importante, il n'est pas toujours la principale source de revenus pour les femmes, car d'autres activités agricoles ou extra-agricoles prédominent souvent.

Les revenus issus de la vente des amandes de karité restent faibles, en raison de plusieurs facteurs, notamment les faibles volumes disponibles, la dispersion et l'accessibilité difficile des zones de collecte, ainsi que la mauvaise qualité des amandes. Les techniques traditionnelles de traitement, très compétitives et adaptées aux habitudes de travail, ne permettent en revanche pas d'atteindre des standards attendus par les marchés internationaux. Par exemple le fumage très répandu, l'absence de tri des produits et des niveaux d'humidité non conformes aux standards limitent l'accès aux marchés d'exportation.

De plus, les collectrices de karité, opérant souvent de manière individuelle ou familiale, peinent à s'organiser en collectifs stables et reconnus. Cette structuration atomisée engendre d'importants défis lors de la mutualisation des volumes et des négociations commerciales, ce qui freine les économies d'échelle permises par la commercialisation de volumes plus importants.

L'approche de Nitidæ : trois leviers d'action

15 000 collectrices accompagnées depuis 2018

Lors de la mise en œuvre de plusieurs projets en Côte d'Ivoire (Shea Gets Greener) et au Burkina Faso (RESIST, Terroirs, Wakanda, PONASI I et II), Nitidæ accompagne des groupes de collectrices de noix de karité pour mieux structurer leurs activités. Cinq coopératives, regroupant plus de 15 000 collectrices ont ainsi été accompagnées depuis 2018 en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso.

En mettant l'accent sur l'accompagnement des coopératives de collectrices, nous visons à renforcer les organisations existantes, ou à soutenir leur création là où elles n'existent pas, afin qu'elles deviennent non seulement des entités économiques, mais aussi des communautés dynamiques et solidaires, capables de transformer positivement les conditions de vie de leurs membres et de contribuer au développement durable de la filière karité ainsi qu'à celui de leurs territoires. Leur pérennité est assurée par un renforcement continu de leurs capacités, une formalisation adéquate et une gestion financière adaptée, leur permettant de jouer un rôle clé dans la chaîne de valeur du karité.

LEVIER 1

Renforcer les dynamiques collectives

LEVIER 2

Optimiser le procédé de transformation

LEVIER 3

Valoriser les amandes sur les marchés

1. Renforcer les dynamiques collectives

La structuration collective est le premier levier d'une filière karité viable pour les collectrices. Opérant traditionnellement de manière individuelle, elles peinent à garantir des volumes suffisants pour accéder à des marchés plus exigeants.

Il faut noter que l'approche collective n'est pas intrinsèquement bénéfique : une commercialisation individuelle, par petits volumes et étalée dans le temps peut être tout à fait rationnelle, répondant aux besoins de trésorerie d'un ménage.

En revanche, la structuration progressive d'une mutualisation des volumes collectés peut permettre l'accès à de nouveaux débouchés, potentiellement plus rémunérateurs.

Structurer les coopératives : une démarche pas à pas

Nitidæ accompagne des organisations villageoises féminines aux historiques très variés : de nouveaux groupements impulsés par des projets récents, ou des organisations insérées dans la filière karité depuis de nombreuses années. Selon leur maturité, les besoins et approches d'accompagnement sont différents[1], et une adaptation est nécessaire dans le renforcement des capacités techniques et de production, tout autant que dans les différentes dimensions organisationnelles : capacités administratives et financières, capacités d'incidence politique, représentativité, démocratie interne et modèle économique.[2]

[1] Valleur R., 2017. *Orientations pour la construction de programmes de renforcement des capacités des organisations de producteurs*. 2e éd. Lyon : AVSF. https://www.avsf.org/app/uploads/2023/12/formation_renforcement_capacites_op_avsf_2017.pdf

[2] D'après les variables de l'Indice de renforcement institutionnel (IRI) : AVSF,2018. *L'indice de renforcement institutionnel (IRI) – Guide d'utilisation*. Lyon : AVSF.https://www.avsf.org/app/uploads/2023/12/guide-iri-2019-avsf_vf.pdf

Impliquer les responsables communautaires

Pour inscrire la démarche dans la durée, il faut impliquer les chefs de communauté et de terre, ainsi que les responsables locaux. Les parcs à karité étant situés dans des champs ou forêts communautaires, leur accord est indispensable pour garantir l'accès à la ressource et la continuité des activités de collecte. Il leur revient notamment d'approuver la mise en défens des parcelles encore vierges, ce qui permet de protéger les arbres de karité contre la coupe.

Les séances de sensibilisation menées auprès de ces responsables permettent la délimitation concertée des zones de collecte. Les sites sont identifiés à partir des paramètres suivants : l'accessibilité (chemin, distance, niveau de broussaille), la densité des karités, et le risque de contamination aux pesticides, imposant ou non l'établissement d'une zone tampon.

Former les collectrices aux bonnes pratiques

Après la collecte des fruits (noix), une première transformation permet de retirer l'enveloppe externe du fruit et d'en extraire l'amande. Elle comprend quatre étapes : l'ébouillantage, le séchage des noix, le décorticage puis le séchage des amandes. Elles doivent ensuite être stockées dans de bonnes conditions. Réalisée dans un centre collectif, cette première transformation donne une qualité plus homogène et permet d'agréger des volumes.

En collaboration avec des acheteurs industriels et les groupements féminins, Nitidæ a mis au point un modèle de centre de traitement des noix permettant de réaliser ces étapes dans des conditions conformes aux besoins de produits certifiés ou de qualité supérieure. Il est important de noter que ce type de modèle n'a de sens qu'en présence d'un débouché valorisant la qualité et d'une capacité de collecte suffisante. Une phase de diagnostic est donc nécessaire avant d'investir dans ce modèle de traitement.

2. Optimiser le procédé de transformation

Les centres de traitement collectifs de noix de karité représentent une innovation pour les coopératives de collectrices : ils améliorent les conditions de traitement, permettent de répondre aux exigences de la certification biologique et offrent aux femmes un cadre de travail sain et protégé.



Centre de traitement des noix de karité.

Centraliser le traitement des amandes

Ces centres de traitement des noix peuvent être modulés en fonction des besoins et capacités des groupements. En général, trois tailles sont utilisées :

FORMAT	ÉQUIPEMENT
Centre de traitement	Le plus équipé : doté d'un forage d'eau, d'étagères métalliques pour le séchage et jusqu'à 10 foyers améliorés.
Mini-centre	2 ou 3 foyers améliorés doubles, un accès à l'eau, une aire de séchage et un magasin de stockage des amandes séchées.
Micro-centre	1 foyer amélioré double, abrité, et un accès à l'eau. Ne dispose pas d'espaces de séchage ni de stockage.

Ces équipements facilitent chaque étape : l'accès à l'eau rend l'ébouillantage moins pénible, les foyers améliorés réduisent la consommation de bois, les aires dédiées permettent un séchage à l'abri. Parce qu'il est

clos et réservé à cet usage, le centre permet aussi de séparer et de suivre les lots d'amandes, permettant d'assurer la traçabilité des lots.

Transformer les noix pour le marché international : les principales étapes

01 · Collecte — **Premier tri.** Lors de la collecte, les fruits immatures, germés ou partiellement pourris sont écartés, et il est interdit de secouer les arbres pour accélérer la chute des fruits. Seuls ceux qui sont tombés au sol et restés sains sont ramassés : c'est la condition d'une amande de qualité et permettant la régénération naturelle des parcs à karité.

02 · Transport — **Transport des noix.** Des tricycles peuvent être mis à disposition des coopératives pour acheminer les noix vers les centres de traitement. Ils permettent de transporter de grandes quantités de noix et ainsi de réduire la durée de stockage sur le site de collecte, qui pourrait altérer la qualité des amandes.

03 · Cuisson — **Cuisson.** À l'arrivée des noix brutes dans les centres de traitement, un nouveau tri est effectué pour garantir la qualité des noix pour les étapes suivantes. Ensuite, les noix sont soumises à un processus d'ébouillantage ou d'étuvage dans des marmites de grande capacité, placées sur des foyers améliorés avec cheminée.

04 · Séchage — **Séchage et décorticage.** Une fois cuites, les noix sont étalées sur des aires de séchage adaptées. Après le séchage, elles sont concassées à l'aide de mortiers traditionnels pour en extraire les amandes. Ces amandes sont ensuite soumises à un nouveau processus de séchage avant d'être triées avec soin, afin de garantir la qualité des produits finaux.

05 · Stockage — **Conditionnement et stockage.** Les amandes séchées sont conditionnées en sacs et stockées dans un magasin ventilé et sécurisé.



1. Collecte et premier tri



2. Transport des noix



3. Second tri au centre de traitement



4. Cuisson des noix par ébouillantage sur les foyers améliorés



5. Séchage des noix après cuisson, à l'abri des animaux



6. Concassage des noix séchées



7. Séchage des amandes



8. Conditionnement des amandes



9. Stockage dans des magasins dédiés

Figure — Les étapes de la transformation des noix en amandes.

3. Valoriser les amandes sur les marchés

La valorisation des amandes sur les marchés constitue le troisième volet de l'accompagnement des coopératives. Elle repose sur la mise en relation des collectrices avec des acheteurs recherchant des amandes de qualité et sur leur accès aux informations de marché.

Mise en relation avec des acheteurs

L'un des volets principaux pour le développement de la filière est l'accès à un marché fiable où les produits issus du karité peuvent être valorisés au mieux. Nitidæ met les coopératives en relation avec des acheteurs recherchant des amandes de qualité et des fournisseurs fiables. Elle les appuie ensuite dans la négociation de contrats d'achat répondant à un cahier des charges spécifique.

Connaître les informations de marché

Nitidæ dirige la publication des bulletins N'kalô, une information indépendante sur les marchés des produits agricoles, dont le karité. N'kalô, via son réseau d'analystes sur le terrain, diffuse une information en temps réel des prix pratiqués sur les différents marchés des pays producteurs, ainsi qu'une analyse des tendances internationales. Dans un contexte de volatilité des prix, ces données accessibles à tous (producteurs, collectrices, coopératives, grossistes, exportateurs, importateurs) alimentent les acteurs de toute la chaîne de commercialisation, permettant d'avoir une compréhension commune du marché, des risques et de la volatilité des prix. Sur cette base commune, des contrats peuvent être établis pour définir les rôles de chaque partie.

À retenir : conditions de réussite et limites

Ces trois volets sont complémentaires et se renforcent mutuellement. Organisées en coopératives, les collectrices mutualisent les volumes d'amandes et négocient collectivement les prix. Les centres de traitement, installés au plus près des zones de collecte, leur permettent de transformer dans de meilleures conditions (travail moins pénible et sans fumée) et de produire des amandes de qualité homogène en volumes réguliers. Un meilleur accès aux informations de marché et la mise en relation avec les acheteurs leur donnent les moyens de mieux valoriser leur production.

Des paramètres importants doivent être pris en compte dans la conception des interventions :

- Le karité est une activité saisonnière à temps partiel, dont le calendrier coexiste avec un calendrier agricole parfois congestionné.
- Les différents flux commerciaux sont complémentaires plutôt que concurrents, la vente des amandes répondant à des besoins de trésorerie immédiats et la transformation en beurre à une logique de valeur ajoutée et de consommation familiale.
- Enfin, la montée en échelle ne garantit pas forcément un revenu plus élevé pour les femmes, la mise en commun des équipements entraînant une certaine dilution de la valeur réalisée au profit d'opérateurs tiers et une perturbation de l'allocation du temps de travail.

Lorsqu'il est adapté au contexte et aux besoins, le travail en commun renforce la solidarité. Dans d'autres cas, l'intensification des activités de collecte soulève des difficultés sociales : une activité à l'extérieur du foyer peut être difficile à concilier avec les responsabilités domestiques et agricoles des collectrices, particulièrement durant la saison des cultures vivrières. Par ailleurs, l'augmentation de revenus du karité peut engendrer des tensions au sein de la famille et bousculer les équilibres traditionnels. Ces effets sont à prendre en compte dans l'accompagnement des collectrices et coopératives.

Enfin, les évaluations de terrain montrent régulièrement des équipements sous-utilisés : ce type de soutien devrait donc toujours suivre une approche progressive, adaptée, identifiant bien en amont les besoins et ressources des communautés, les goulots d'étranglement et limites locales, et être assorti de mécanismes de partage des coûts avec les bénéficiaires.